

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2026
DÉLIBÉRATION D2026_18
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de membres

En exercice 27
Présents 21
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 17 juin 2026**Secrétaire de séance : Madame PAGNIEZ****Le Comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

Vu les dispositions relatives à la composition de la commission d'appel d'offres des syndicats mixtes

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat

Considérant que la commission d'appel d'offres du Syndicat comprend le Président et cinq membres titulaires ainsi que cinq membres suppléants élus par le Comité syndical, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Se portent candidats pour les 5 membres titulaires :

- Monsieur Jean-Yves WEYDERT
- Monsieur Roberto FUENTES
- Monsieur Angel BENITO
- Monsieur Fabrice WEBER
- Monsieur Frédéric DELIGNY

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Monsieur Jean-Yves WEYDERT, Monsieur Roberto FUENTES, Monsieur Angel BENITO, Monsieur Fabrice WEBER, Monsieur Frédéric DELIGNY sont élus à l'unanimité membres titulaires avec Monsieur Le Président du SMICTOM de Sologne, Président de droit, pour la commission d'Appel d'Offres.

Se portent candidats pour les 5 membres suppléants :

- Monsieur Vincent LHUILLIER
- Madame Sandrine PAGNIEZ
- Monsieur Fabien DEVRIES
- Monsieur Rodolphe NASSIET
- Monsieur Olivier MARDESSON

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 22

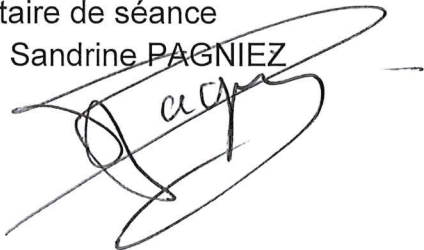
Suffrages exprimés : 22

Monsieur Vincent LHUILLIER, Madame Sandrine PAGNIEZ, Monsieur Fabien DEVRIES, Monsieur Rodolphe NASSIET, Monsieur Olivier MARDESSON, sont élus à l'unanimité membres suppléants de la commission d'Appel d'Offres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

La secrétaire de séance

Madame Sandrine PAGNIEZ



Le Président

Monsieur Jean-François LAHAYE

